

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Convoqué le 12 octobre 2023 pour la séance du 19 octobre 2023 à 18h00

La séance est présidée par Madame Leïla NAÏDJI, Vice-Présidente du CCAS de Dunkerque.

► **ONT PARTICIPÉ :**

▪ **En présentiel**

Madame Leïla NAÏDJI - Vice-Présidente

Madame Delphine CASTELLI – Administratrice

Madame Joëlle CROCKEY - Administratrice

Madame Catherine DELESALLE – Administratrice

Madame Jocelyne FEVER - Administratrice

Monsieur Josseran FLOCH - Administrateur

Madame Harmonie HARS - Administratrice

Madame Laurence HUMILIÈRE – Administratrice

Madame Michèle PEPIN - Administratrice

► **ÉTAIENT ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR**

Conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales ont donné pouvoir écrit de voter en leur nom :

- Madame Laurence OLIVIER à Monsieur Josseran FLOCH

DELIBERATION N°3 – MOUVEMENTS INTER BUDGETS

A. CHARGES DE PERSONNEL

Dans le cadre de ses missions, le CCAS de Dunkerque a fait le choix de gérer directement des établissements ou des missions qui ont nécessité la constitution de budgets annexes et c'est le cas pour les établissements Matthys, Van Eeghem, Bel Air, Schepman et Maison des dunes.

Toutefois, par souci d'efficience, des personnels peuvent être affectés à plusieurs desdits budgets (poste comptable, poste de médecin...) et voir leur masse salariale mandatée sur un seul budget.

Dans ce cas et pour respecter la bonne affectation des dépenses et la sincérité budgétaire, il y a lieu de procéder à divers mouvements budgétaires inter budgets de refacturation dont le tableau suivant retrace la réalité pour 2022.

En dépenses	2022
Budgets	Montant à comptabiliser
Principal	16 994,62 96 327,20
Matthys	34 306,27
Van Eeghem	28 638,48
Bel Air	14 702,69
CLIC	49 389,67
Maison des Dunes	41 035,33
Maison des Dunes	25 687,22

En recettes	2022
Budgets	Montant à comptabiliser
Principal	77 647,44 49 389,67
Van Eeghem	25 687,22 96 327,20
Maria Schepman	41 035,33
Bel Air	16 994,62

B. REMBOURSEMENTS ASP CONTRATS AIDES (CUI ET EA)

Concernant les recettes, le budget principal du CCAS de Dunkerque perçoit l'intégralité des remboursements versés par l'agence de service de paiement (ASP) au titre des contrats aidés employés par le CCAS et ses budgets annexes. Il y a lieu de procéder au reversement des sommes reçues en fonction des affectations des personnels en contrats aidés.

Pour 2022, les remboursements sont répartis par budget comme dans le tableau ci-dessous :

En dépenses	2022
Budget	Montant à comptabiliser
Principal	450 315,97

En recettes	2022
Budgets	Montant à comptabiliser
Matthys	44 421,26
Van Eeghem	188 202,31
Maria Schepman	125 171,43
Maison des Dunes	92 520,97

Il est proposé au Conseil d'Administration d'approuver :

- Les différents mouvements budgétaires inter budgets de refacturation mentionnés ci-dessus dans le cadre de personnes affectés à plusieurs établissements ;
- Le reversement des sommes perçues par l'Agence de Service de Paiement au titre de l'ensemble des contrats aidés dans chacun des budgets annexes compte tenu de la répartition réelle des effectifs dans les différents établissements.

ADOPTÉ

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

059-200027167-20231019-20231019CA_D3-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/10/2023

POUR LE MAIRE-PRÉSIDENT,